



Demande de pré-étude pour le raccordement d'un programme immobilier ou d'une zone d'aménagement au réseau public de distribution géré par ERDF

Identification : ERDF-FOR-RAC_07E

Version : V.1.0

Nombre de pages : 6



Version	Date	Nature de la modification	Annule et remplace
V.1.0	01/09/2009	Création	Néant

- **Document associé et annexe**

ERDF-NOI-RAC_03E « Autorisations et mandats dans le cadre des raccordements traités par ERDF » et formulaires associés.

- **Résumé**

Ce formulaire est à utiliser pour une demande de pré-étude en vue du raccordement d'un lotissement à usage résidentiel, d'un immeuble à usage résidentiel ou tertiaire, d'un aménagement de zone à vocation tertiaire ou PME/PMI dont les lots sont alimentés en BT par un raccordement individuel.

Le dimensionnement des ouvrages électriques en dehors du terrain d'assiette de l'opération et le nombre de postes HTA/BT éventuellement à créer pour la desserte de l'opération, sont estimés sur la base des éléments déclarés par le demandeur.

La pré-étude est une prestation payante décrite dans le catalogue des prestations publié sur le site internet d'ERDF www.erdfdistribution.fr (fiche F890).

DEMANDE DE PRÉ-ÉTUDE POUR LE RACCORDEMENT D'UN PROGRAMME IMMOBILIER OU D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION GÉRÉ PAR ERDF

L'objet de la pré-étude est de présenter au demandeur, la solution technique de raccordement au Réseau Public de Distribution nécessaire et suffisante pour satisfaire à l'alimentation en énergie électrique du projet. Toutefois elle ne vaut pas proposition de raccordement.

Le résultat de cette pré-étude précisera :

- *les ouvrages électriques à créer dans le domaine de basse tension (BT) hors du terrain d'assiette de l'opération ;*
- *le nombre de postes HTA/BT à créer pour la desserte du projet en BT ;*
- *les ouvrages électriques à créer dans le domaine de tension HTA ;*
- *les ouvrages électriques à modifier sur le Réseau Public de Distribution existant hors du terrain d'assiette de l'opération ;*
- *le coût estimatif du raccordement et les délais estimés pour la réalisation des travaux.*

Cette pré-étude n'estimera pas le coût du réseau BT créé dans le terrain d'assiette d'opération ni celui des branchements réalisés dans le cadre du projet.

La pré-étude est conduite sur la base de la situation du réseau existant au moment de l'étude. Elle ne porte que sur l'analyse des conséquences du raccordement de votre projet sur le transit d'énergie et sur les chutes de tension sur le Réseau Public de Distribution.

Les réseaux à créer ou à modifier pour assurer le raccordement de l'opération ne font l'objet d'aucune recherche approfondie de tracé et ne prennent pas en compte les éventuelles contraintes liées à la voirie et au franchissement d'obstacles particuliers.

Le résultat de la pré-étude n'engage pas ERDF sur la solution de raccordement de l'opération ni sur le coût ni sur les délais estimés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Accueil Raccordement d'ERDF dont dépend votre projet. Les coordonnées de ces accueils sont disponibles sur le site d'ERDF www.erdf.distribution.fr

A : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE DEMANDE DE PRÉ-ÉTUDE

Les documents suivants sont **indispensables** à l'instruction de votre dossier :

- **le présent document** complété et signé par vos soins

Dans le cas d'un lotissement ou de l'aménagement d'un terrain :

- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet ;
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/500^{ème} ou 1/1000^{ème}) présentant le découpage des parcelles avec leurs superficies si elles sont connues au moment de la demande.

Dans le cas d'un immeuble :

- un plan de situation (échelle 1/25000^{ème} ou 1/10000^{ème}) avec la localisation du projet ;
- un plan de masse de l'opération (échelle 1/200^{ème} ou 1/500^{ème}) avec la position du bâti.

B : INTERVENANTS

B1 : Demandeur de la pré-étude

Il est le destinataire de la pré-étude, sauf s'il a mandaté un tiers.

Raison Sociale :

N° de SIRET :

N° et nom de la voie :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Télécopie : Mél :

Interlocuteur (NOM, Prénom) :

Adresse d'envoi de la pré-étude

si différente de l'adresse ci-dessus

N° et nom de la voie

Code postal : Commune :

B2 : Tiers habilité

Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (installateur, bureau d'étude...) ou d'un particulier.

Le demandeur de la pré-étude a-t-il habilité un tiers ?

Non

Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de pré-étude auprès d'ERDF, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l'interlocuteur d'ERDF est le mandataire).

Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de pré-étude.

Personne / société habilitée :

Le cas échéant, représenté par M. ou Mme

dûment habilité(e) à cet effet

N° et nom de la voie :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mobile :

Télécopie : Mél :

C : IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PROJET

Nom de l'opération :

Localisation du projet :

N° et nom de la voie :

Code postal : Commune :

Une pré-étude a-t-elle déjà été réalisée pour ce projet ?

Non

Oui

Si oui, référence de l'étude : Date :

D : DESCRIPTION DU PROJET

Si votre projet concerne l'alimentation d'un lotissement ou l'aménagement d'un terrain, précisez votre demande en remplissant le cadre D1.

Si votre projet concerne l'alimentation d'un immeuble, précisez votre demande en remplissant le cadre D2.

D1 : Caractéristiques du lotissement ou du terrain à aménager

Superficie totale du lotissement : m²
Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : m²

Lotissement à usage résidentiel :

La puissance individuelle de raccordement de chaque parcelle est fixée par le demandeur. La norme NF C14-100 fixe les valeurs de puissance minimales de dimensionnement en fonction de la superficie de la parcelle. La valeur de la puissance individuelle de raccordement choisie ne peut pas être inférieure aux valeurs de puissance minimales de dimensionnement.

Pour mener la pré-étude de raccordement de votre projet, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque parcelle est monophasée. Si votre projet prévoit l'alimentation d'une parcelle en triphasé, le préciser dans le tableau ci-dessous :

Superficie des lots	Puissance minimale de dimensionnement	Puissance individuelle de raccordement	Nombre de lots	Puissance totale
S ≤ 1000 m ²	12 kVA mono kVA kVA
1000 m ² < S ≤ 2000 m ²	18 kVA mono kVA kVA
S > 2000 m ²	18 kVA mono kVA kVA
S = m ² kVA tri kVA kVA
S = m ² kVA tri kVA kVA
TOTAL		 kVA

Lotissement à usage tertiaire :

- **Si vous ne connaissez pas le lotissement de votre projet**

ERDF propose d'utiliser les valeurs de puissance minimales de dimensionnement par m² en fonction des types de locaux à alimenter, fixées par la norme NF C14-100 et augmentées d'un ratio de 50 VA/m² pour prendre en compte l'utilisation de chauffage ou de climatisation électriques.

Destination des locaux	Ratio de puissance	SHON	Puissance totale
Bureau 40 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	90 VA/m² m ² kVA
Commerce, artisanat, médical 75 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	125 VA/m² m ² kVA
Autre VA/m ² m ² kVA
Total	 m ² kVA

- **Si vous connaissez le lotissement de votre projet**

La puissance de raccordement de chaque lot est fixée par le demandeur. Si vous connaissez le lotissement de votre projet, remplir le tableau ci-dessous :

SHON unitaire par lot (en m ²)	Puissance de raccordement demandée par lot	Nombre de lots	Puissance totale
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
Total	 kVA

D2 : Caractéristiques de l'immeuble

Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : m²

Présence de parking souterrain : Oui Non

Nombre de cages d'escalier (si connu lors de la demande de pré-étude) :

Nature de la construction : Neuve Rénovation

Chauffage et/ou climatisation électriques : Oui Non

Immeuble à usage résidentiel :

Pour mener la pré-étude de raccordement pour les usages résidentiels de l'immeuble, nous considérons que la valeur de la puissance de raccordement de chaque lot est monophasée.

- **Si vous ne connaissez pas le lotissement de votre projet**

ERDF propose d'utiliser la valeur de puissance minimale de dimensionnement de 9 kVA correspondant à des logements de type T3/T5 ou d'une superficie comprise entre 35 et 100 m².

Nombre de logements	Puissance minimale de dimensionnement (*)	Puissance totale
.....	9 kVA kVA

(*) puissance minimale à prévoir par local à usage d'habitation sans chauffage électrique, conformément aux valeurs définies dans la norme NF C 14-100

Par défaut, ERDF ajoutera une puissance de 36 kVA triphasé par groupe de 20 lots pour les services généraux.

- **Si vous connaissez le lotissement de votre projet**

La puissance individuelle de raccordement de chaque local et de chaque point de raccordement est fixée par le demandeur. La norme NF C14-100 fixe les valeurs de puissance minimales de dimensionnement pour les locaux à usage d'habitation sans chauffage électrique. La valeur de puissance individuelle de raccordement choisie ne peut pas être inférieure aux valeurs de puissance minimales de dimensionnement.

Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé de points de raccordement, préciser-le dans le tableau ci-dessous :

Types d'appartement	Puissance minimale de dimensionnement (*)	Puissance individuelle de raccordement (**)	Nombre	Puissance totale
T1/T2 ou S ≤ 35 m ²	6 kVA kVA kVA
T3/T5 ou 35 m ² < S ≤ 100 m ²	9 kVA kVA kVA
T6 ou plus ou S > 100 m ²	12 kVA kVA kVA
Total résidentiel		 kVA
Services généraux		 kVA

(*) puissance minimale à prévoir par local à usage d'habitation sans chauffage électrique, conformément aux valeurs définies dans la norme NF C 14-100

(**) la valeur retenue ne peut pas être inférieure à la puissance minimale de dimensionnement indiquée dans le tableau.

Immeuble à usage non résidentiel :

- **Si vous ne connaissez pas le lotissement de votre projet**

ERDF propose d'utiliser les valeurs de puissance minimales de dimensionnement par m² en fonction des types de locaux à alimenter, fixées par la norme NF C14-100 et augmentées d'un ratio de 50 VA/m² pour prendre en compte l'utilisation de chauffage ou de climatisation électriques.

Destination des locaux	Ratio de puissance	SHON	Puissance totale
Bureau 40 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	90 VA/m² m ² kVA
Commerce, artisanat, médical 75 VA/m ² usage captif 50 VA/m ² chauffage/climatisation électriques	125 VA/m² m ² kVA
Autre VA/m ² m ² kVA
Total	 m ² kVA

Par défaut, ERDF ajoutera une puissance de 36 kVA triphasé par groupe de 20 lots pour les services généraux.

D2 : Caractéristiques de l'immeuble (suite)

- **Si vous connaissez le lotissement de votre projet**

La puissance de raccordement de chaque lot est fixée par le demandeur. La norme NF C14-100 fixe les valeurs de puissance minimales de dimensionnement par m² en fonction des types de locaux à alimenter.

Type de locaux (commerce, bureau ...)	SHON unitaire (en m ²)	Puissance individuelle de raccordement (***)	Nombre de lots	Puissance totale
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
..... kVA kVA
Total		 kVA
Services généraux		 kVA

(***) la valeur retenue ne peut pas être inférieure aux valeurs de puissance minimales définies dans la norme NF C 14-100.

E : VALIDATION DES INFORMATIONS

ERDF établira une pré-étude de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date :

NOM - Prénom du signataire :

Signature¹ :

Fonction :

F : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier ou par mél, à l'Accueil Raccordement Électricité de votre région.

Les coordonnées de l'accueil de votre région sont accessibles sur le site d'ERDF www.erdfdistribution.fr dans l'espace dédié au raccordement : en saisissant votre code postal ou le nom de votre commune dans la zone « Accueil Raccordement », vous obtiendrez les coordonnées complètes de l'Accueil Raccordement Électricité de votre région.

¹ Signature du demandeur ou du tiers habilité.